

L'OBSERVATOIRE DE L'EAU, UN OUTIL DE CONNAISSANCE ET D'INFORMATION ISSN 1156-6736

MARS #3

L'eau s'affirme comme un enjeu majeur de la politique publique, et, dans ce cadre, l'Institution Adour, en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB) est reconnue comme un acteur incontournable de l'aménagement hydraulique du bassin de l'Adour. Elle aborde de multiples thématiques telles que la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, mais aussi la préservation de la biodiversité, la gestion des milieux aquatiques (notamment la restauration de la continuité écologique), la prévention des inondations (TRI, PAPI, gestion des ouvrages de protection contre les inondations...), et la gestion intégrée (SAGE, projet de territoire, Adour 2050...).

A la fois actrice par les missions qui lui sont dévolues par ses membres, et coordinatrice des politiques de l'eau sur le territoire en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB), elle est en contact avec de multiples acteurs de la gestion de l'eau d'une part, de l'aménagement du territoire d'autre part, justifiant sa mutation en syndicat mixte ouvert.

Le partage et la mutualisation des connaissances deviennent un support de communication et d'échanges entre ces partenaires, et, en intégrant les services de l'Institution Adour début 2018, l'Observatoire a vocation à constituer un support d'aide à la décision.

L'Observatoire doit ainsi devenir le référent en matière de données sur l'eau sur lesquelles s'appuient les réflexions et les actions portées par l'Institution Adour et ses partenaires.

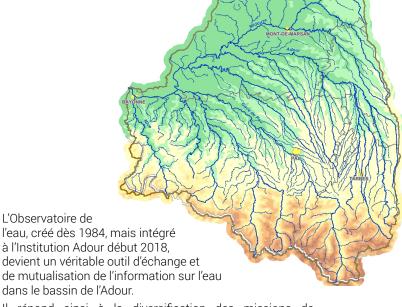
Il devient ainsi un outil au service des territoires, dans la diversité de leurs périmètres et de leurs thématiques.

Il structure l'information existante ou les données nouvelles, les met à disposition des partenaires, assure un rôle de conseil dans le choix d'une information complémentaire, peut accompagner les acteurs dans la gestion et la valorisation de leur information.

Il doit devenir le garant d'une information incontestable et partagée, appui d'une politique concertée de la gestion durable de l'eau et de l'aménagement du territoire à l'échelle du bassin de l'Adour.

Paul CARRERE

Président de l'Institution Adour



Il répond ainsi à la diversification des missions de l'Institution Adour, établissement public territorial du bassin (EPTB) de l'Adour, devenue syndicat mixte et accompagne sa position de chef de file de la gestion concertée et durable de l'eau à l'échelle du bassin de l'Adour en proposant des outils et des services aux futurs partenaires de l'Institution.

Toujours installé sur le site de l'université de Pau et des pays de l'Adour comme antenne de l'Institution Adour, cette situation renforce le lien entre la recherche et l'EPTB.

Cette évolution découle de la mise en application des conclusions de l'audit de l'Observatoire, réalisé en 2017.

Les missions de l'Observatoire sont triples :

- organiser et structurer les données sur l'eau à l'échelle du bassin de l'Adour: face à la multiplicité des sources de données, leur complexité, l'éparpillement parfois, l'Observatoire doit être garant d'une donnée fiable, complète, accessible et adaptée aux besoins des acteurs de l'eau du territoire. Il peut également jouer un rôle de conseil pour le choix de données complémentaires nécessaires à certaines politiques ou acteurs,
- les mettre à disposition des partenaires, sous la forme la plus adaptée à leurs besoins, proposant éventuellement des outils de traitement et de synthèse,
- valoriser cette information par des synthèses thématiques régulières, mettant l'accent sur les évolutions du territoire et l'action des acteurs de l'eau, constituant des supports d'aide à la décision.

La collecte et l'organisation de ces données s'appuiera sur des conventions passées avec les organismes sources, afin de s'assurer de la pérénité de la source d'information et d'en garantir l'authenticité.



# **QUELQUES CHANTIERS EN COURS**

### RESTRUCTURATION DES DONNÉES SUR L'EAU - par Marlène RIMOUX

L'objectif est de mobiliser l'ensemble des données nécessaires aux chargés d'études de l'Institution Adour et à ses partenaires et d'en faciliter l'accès par des outils adaptés. Les données de l'Observatoire et de l'Institution Adour sont ainsi en cours de réorganisation et de restructuration, et d'enrichissement avec de nouveaux partenaires. La démarche porte sur :

- la sélection des données publiques, et leur mise à disposition adaptée aux problématiques des partenaires,
- la structuration de données métier de diverses origines et leur harmonisation au niveau du bassin de l'Adour pour en assurer une bonne cohérence.
- le déploiement de nouveaux outils de partage, de consultation, de gestion ou de traitement de la donnée afin d'en faciliter l'utilisation au sein de la structure,
- la valorisation de ces données à travers des bilans thématiques.

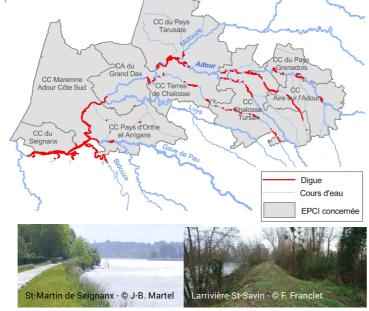
Une politique de conventionnement avec les organismes sources doit permettre d'officialiser les échanges et d'en assurer les mises à jour régulières et adaptées.

### RECENSEMENT DES DIGUES - par Etienne Capdevielle

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI, 9 EPCI-FP ont conventionné avec l'Institution Adour pour réaliser une étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement. Cette étude a consisté à étudier le parc d'ouvrages (digues, remblais, merlons, ...) présent sur le territoire concerné de manière à vérifier s'ils répondaient aux critères des systèmes d'endiguement tels que définis dans le décret «Digues» de 2015 et d'évaluer les coûts nécessaires à leur classement (dossier administratif, confortement et exploitation).

Un travail préalable à cette étude a consisté à recenser les ouvrages présents sur le territoire. Ainsi, les données issues de la DREAL (ouvrages classés au titre du décret de 2007), de la DDTM (relevés de géomètres en vue de définir les classes des ouvrages) et des syndicats de rivière (plan pluriannuels de gestion) ont été compilées.

On recense environ 190 km de digues sur le secteur concerné, dont 80 km répondant aux critères du décret 2015 pour le classement en système d'endiguement, qui ont fait l'objet d'investigations plus poussées.



### INVENTAIRE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES - par Léo Javelot

Comptant parmi les principales causes de perte de biodiversité à l'échelle mondiale, les plantes exotiques envahissantes posent également des problèmes économiques (envahissement de fossés, de parcelles agricoles, en bord de voirie, etc.) ou sanitaires (allergies au pollen d'ambroisie) qui rassemblent aujourd'hui les acteurs désireux d'entreprendre des actions communes. Sur le bassin de l'Adour, la renouée du Japon, le buddleia de David ou encore les jussies sont les espèces les plus connues car posant le plus de problèmes de gestion. Malheureusement, trop peu d'observations sont aujourd'hui remontées vers les Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN), organismes référents sur la collecte de données relatives à ces plantes aussi nommées « invasives ». Il en résulte un manque d'outil et de moven de gestion pour faire face à ces problématiques de plus en plus coûteuses (l'ambroisie coûterait plus de 10 millions d'euros par an à la sécurité sociale pour la seule région Rhône-

Partant de ce constat, l'Institution Adour s'est lancée dans la réalisation d'un état des lieux à l'échelle du bassin versant pour répondre à la nécessité de faire remonter les réalités locales, l'objectif étant à terme d'engager une gestion coordonnée entre acteurs en optimisant les moyens existants. Motivé par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qu'elle porte, ce travail a été conduit avec l'appui des CBN Sud-Atlantique et Pyrénées-Midi-Pyrénées qui ont mis à

disposition l'intégralité de leurs données recueillies jusqu'alors. Par la suite une multitude d'acteurs très variés (syndicats de rivières, collectivités territoriales, départements, fédérations de chasses, carriers ou encore des entreprises de travaux) ont été sollicités afin d'apporter des données supplémentaires, des retours d'expérience et la réalité locale de cette problématique sur leur territoire. L'ensemble des informations recueillies et leur exploitation devraient maintenant permettre la mise en place d'un outil d'aide à la décision qui sera remobilisé pour la seconde phase de ce projet porté par l'Institution Adour : la mise en place d'une gestion concertée de cette problématique à l'échelle des sous-bassins des SAGE (Midouze, Adour amont, Adour aval) ainsi que le développement des échanges d'expérience et de la coopération entre les territoires.



## STRUCTURES DE GESTION ET DÉMARCHE GEMAPI : UNE AIDE À LA DÉCISION

- par Aurélie DARTHOS



La réforme des collectivités (lois MAPTAM et NOTRe) a engagé une réorganisation profonde des acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI . Entre les EPCI-FP qui ont acquis la compétence GEMAPI, mais disposent parfois de périmètres administratifs inadaptés à la réalité hydrographique et les syndicats de rivières souvent trop morcelés et disposant de moyens humains parfois insuffisants, l'Institution Adour, en tant qu'EPTB, assure une mission de conseil, de mise en cohérence et de coordination pour la structuration des collectivités en vue de l'exercice de la GEMAPI. Une couverture complète et pertinente du territoire devrait être atteinte à l'horizon 2020.

L'Observatoire de l'eau constitue un outil d'aide à la décision des collectivités du bassin de l'Adour et des partenaires institutionnels en mettant à disposition des données cartographiques régulièrement tenues à jour (structures de gestion, linéaire de cours d'eau, techniciens rivières, avancement des PPG,..).

La mise en perspective des territoires selon l'échelle de gestion, les bassins versants et les structures administratives permet de mieux appréhender les choix qui s'offrent aux acteurs de l'eau, dépasser et partager leurs propres limites administratives afin d'optimiser la répartition des tâches.

C'est une première étape de mutualisation de l'information concernant la gestion des cours d'eau et la prévention des inondations

# FAISABILITÉ D'UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES DE L'EAU - par Philippe RÉGNACO

La gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques réalisée au quotidien par les techniciens des syndicats de rivières s'accompagne de documents photographiques qui traduisent des phénomènes divers, souvent à haute valeur pédagogique ou informative. Or, de l'aveu même des auteurs de ces clichés, ce gisement d'information est peu connu, sous-exploité, parfois égaré, faute d'une gestion efficace.

L'Observatoire étudie un outil permettant :

- une identification géographique, thématique et diachronique des clichés.
- le stockage et la mise à disposition informatique de ces données photographiques,
- leur valorisation par comparaisons spatiales et thématiques.

La démarche impliquera les techniciens rivières, dont le partenariat est primordial pour restituer les paysages du bassin de l'Adour, les thématiques et enjeux du territoire qu'ils ont en charge. L'intérêt de cet outil est d'être partagé.





# BASE DE DONNÉES «ZONES HUMIDES» - par Marie BAREILLE

Dans le cadre de travaux menés sur la thématique des zones humides par les 3 commissions locales de l'eau des SAGE portés par l'Institution Adour (SAGE Adour amont, SAGE Midouze, SAGE Adour aval), l'EPTB a engagé depuis 2016 un travail pour centraliser et valoriser les données sur les zones humides sur tout le territoire du bassin de l'Adour. Une étude a été menée visant à collecter et expertiser les données préexistantes, récupérées auprès de divers partenaires et acteurs locaux (Départements, services de l'Etat, associations, Institution Adour...).

Deux bases de données ont été constituées :

- les zones humides effectives correspondent aux zones humides définies selon l'arrêté ministériel de juin 2008 ; elles sont identifiées sur la base de critères de végétation ou de sols caractéristiques, vérifiés lors d'investigations de terrain ;
- les zones humides probables regroupent des informations

utiles sur la probabilité de présence de zones humides (enveloppes de différentes probabilités de présence des zones humides, zones humides potentielles, milieux à dominante humide, etc.) pour lesquelles un travail de terrain doit être réalisé pour confirmer ou non le caractère humide de chaque zone.

Ces bases de données, bien que non exhaustives, rassemblent beaucoup d'informations. Elles ont vocation à être actualisées et complétées régulièrement sur le long terme.



# L'OBSERVATOIRE... UNE LONGUE HISTOIRE

La création de l'Observatoire de l'eau en 1984 faisait suite à l'«Action Concertée Adour» (ACA), période de réflexion sur l'aménagement hydraulique du bassin de l'Adour, associant l'agence de l'eau et les services départementaux de l'Etat, avec l'appui de l'UPPA, qui avait aussi débouché en 1978 sur la création de l'Institution Adour comme maître d'ouvrage interdépartemental des aménagements concertés dans le domaine de l'eau.

L'ACA révélait en effet la dispersion de l'information sur les 4 départements, et la création de l'Observatoire s'inscrivait dans le souci de conserver et prolonger la réflexion sur l'aménagement hydraulique du bassin. Installé à l'UPPA, financé par l'Institution Adour, les Régions et l'agence de l'eau, il collectait et structurait les données sur l'eau du territoire, et en assurait une représentation cartographique.

Dès 1989, l'Observatoire a été sollicité par divers acteurs du bassin pour réaliser des inventaires, états des lieux ou synthèses dans des domaines aussi divers que les loisirs, les pollutions industrielles, l'assainissement, ou les milieux aquatiques.

La convergence avec les travaux conduits par l'Institution Adour s'est concrétisée avec l'élaboration des plans de gestion des étiages à partir de 1999, puis des SAGE en 2003, nécessitant la mise à disposition de données spécifiques et la réalisation de synthèses.

Elle s'est renforcée avec les suivis et renseignement des tableaux de bords annuels s'appuyant sur de nombreux indicateurs, et l'émergence de nouvelles thématiques. Les programmes ont été institutionalisés par les conventions pluriannuelles établies entre l'Observatoire, l'Institution Adour et l'agence de l'eau.

Cette convergence a logiquement conduit à l'intégration de l'Observatoire au sein des services de l'Institution Adour, solution proposée à l'issue de l'audit de l'Observatoire en 2017, et justifiée par un besoin croissant d'information de l'EPTB et la nécessaire mutualisation avec ses partenaires.

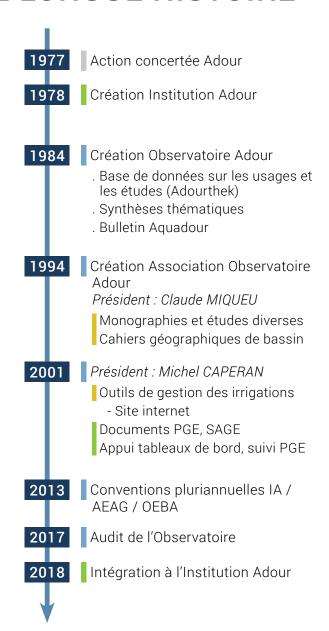
#### Audit, analyse des besoins et perspectives d'organisation de l'Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour

L'audit conduit courant 2017 par l'Institution Adour et confié au groupement de deux cabinets spécialisés (Teriteo et Ecodécision), confirme un consensus émanant des acteurs de la pertinence d'un outil d'observation sur le territoire du bassin de l'Adour et une compétence reconnue, mais relève également des questionnements d'ordre stratégique, ainsi qu'une efficience insuffisante du système d'information.

Il souligne en effet l'éloignement des fonctions premières de l'Observatoire pour un positionnement «métier» au profit de l'Institution Adour, et l'abandon d'un véritable protocole de collecte induisant l'obsolescence de certaines données.

L'enjeu pour l'Observatoire est donc de mieux cibler les besoins des acteurs en termes de données sur l'eau, d'optimiser la collecte par des partenariats et des mutualisations, et d'assurer une meilleure visibilité à la mission d'observation.

Le nouveau positionnement de l'Institution Adour comme syndicat mixte associant de multiples acteurs sur des thématiques élargies a justifié l'intégration de l'Observatoire à l'EPTB, lui donnant ainsi une meilleure légitimité auprès des partenaires et une meilleure intégration aux politiques de l'eau.



### Question à Michel CAPERAN

Président de l'association (2001-2017)

#### Ouel sens donnez vous à l'évolution de l'Observatoire?

A l'occasion de la refonte des statuts décidée en 2014, nous avons souhaité assurer une visibilité des programmes de l'Observatoire dans le cadre de conventions pluriannuelles le liant à l'agence de l'eau et à l'Institution Adour, et renforcer son pilotage.

Cette gouvernance renforcée a permis une convergence des compétences de l'Observatoire et des besoins de l'EPTB dans le cadre des diverses démarches de cette dernière.

La position fédératrice de l'Institution Adour issue de sa nouvelle structure de syndicat mixte redonne toute sa place à un Observatoire au service des acteurs de l'eau sur le territoire. Son intégration à l'Institution Adour nous a alors semblé naturelle et c'est dans ce sens que nous avons appuyé la démarche.